

A&J

Société à Responsabilité Limitée au capital de 175.000 euros
Siège social : 296 Route du Clos de la Balme – 38250 CORRENCON-EN-VERCORS
793 990 060 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 31 MARS 2025

Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société

HUITIEME DECISION

L'Associé unique décide de fixer la date de clôture de ses exercices sociaux au 31 octobre de chaque année, en lieu et place du 30 septembre de sorte que l'exercice social en cours ouvert le 1^{er} octobre 2024 prendra fin le 31 octobre 2025 et aura une durée exceptionnelle de treize (13) mois et un (1) jour.

NEUVIEME DECISION

L'Associé unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 14 des statuts, et notamment le premier alinéa, lequel est supprimé et remplacé par la rédaction suivante :

« Article 14. – EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée de douze (12) mois, qui commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DIXIEME DECISION

L'Associé unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Thomas GUILLET,
Gérant

